

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des ressources humaines présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 8 mai 2018, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act*;
- projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public/The Public Sector Compensation Disclosure Amendment Act*;
- projet de loi 20 — *Loi n° 2 modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act (2)*;
- projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur les contrats à terme de marchandises et la Loi sur les valeurs mobilières/The Commodity Futures Amendment and Securities Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M. le *ministre* CULLEN;
- M. le *ministre* FRIESEN;
- M. GERRARD;
- M. LAGIMODIERE;
- M. LINDSEY;
- M. le *ministre* PEDERSEN;
- M. REYES;
- M^{me} SMITH (Point Douglas);
- M. TEITSMA (président);
- M. WIEBE;
- M. WOWCHUK.

Le Comité a élu M. REYES à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act* :

Ken Cameron Association des commissions scolaires du Manitoba

Le Comité a entendu six exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 20 — *Loi n° 2 modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act (2)* :

Sarah Hawkins	Société canadienne du cancer
Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba
Jonathan Alward	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Michelle Gawronsky	Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba
Geoff Bergen	Particulier
Paul Moist	Centre canadien de politiques alternatives — Manitoba

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur les contrats à terme de marchandises et la Loi sur les valeurs mobilières/The Commodity Futures Amendment and Securities Amendment Act* :

Elsa Renzella	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
Lucy Becker	Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act* :

Joe Masi Association des municipalités du Manitoba

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public/The Public Sector Compensation Disclosure Amendment Act* :

Joe Masi

Association des municipalités du Manitoba

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur les contrats à terme de marchandises et la Loi sur les valeurs mobilières/The Commodity Futures Amendment and Securities Amendment Act* :

Johns Silver, Carinna Rosales, Louise
Simbandumwe

Community Financial Counselling Services
SEED Winnipeg Inc.

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public/The Public Sector Compensation Disclosure Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 20) — *Loi n° 2 modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act (2)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les contrats à terme de marchandises et la Loi sur les valeurs mobilières/The Commodity Futures Amendment and Securities Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 9 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

9 *Le paragraphe 69(2) est modifié :*

a) dans la version française, par substitution, à « directeurs », de « administrateurs »;

b) par substitution, à « que confère l'article 20 », de « conférés en vertu de l'article 20 ou d'une reconnaissance visée à l'article 14 ».

*Il est proposé que l'article 31.5.3 de la **Loi sur les valeurs mobilières** figurant à l'article 15 du projet de loi soit amendé par adjonction, après « fonctions », de « que prévoient les modalités de la reconnaissance visée à l'article 31.1 ou ».*

Le président,

Rapport présenté par :

_____ M. TEITSMA

Le 8 mai 2018